

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 11 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 11 avril 2025 à 18 heures, selon convocation du 28 mars 2025.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, conseillères municipales.

Etaient représentés : Monsieur Jacky DUPLOUICH par Monsieur Michel ROUSSEAU

Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET

Était excusée : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Monsieur Olivier Blondet 3^{ème} adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote des subventions aux associations
- Demande de subvention pour le projet de déploiement d'un Médicobus
- Vote du budget primitif 2025
- Réalisation d'études nécessaires à la construction du parc éolien « le Moulin à vent » et utilisation des chemins ruraux par la société NEOEN – ajout de parcelles à l'annexe 2 de la délibération N° 201806
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 18 mars 2025 est ainsi arrêté.

III – vote des taux d'imposition 2025

Le Maire propose de ne pas changer les taux et d'appliquer les taux des taxes, TFB - TFNB – TH comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....32.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....39,39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 7.62 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR vote les taux ci-dessus pour l'année 2025.

IV-Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2025 comme suit :

Comité des Fêtes.....	400.00 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A.)	400.00 €
Amicale « Sourire d'Automne »	400.00 €
Association Kloreauvil.....	400.00 €

Association CCCA Catherine's Corner Club Association	400.00 €
Coopérative scolaire	640.00 €
Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval	80.00 €
Resto du cœur.....	50.00 €
Fédération des Déportés de Limoges.....	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Magnac-Laval	200.00 €
Comité des foires et concours de Magnac-Laval.....	150.00 €
Association des parents d'élèves du RPI St Léger/Dompierre	150.00 €
Association J.M.F. Saint Sulpice les Feuilles.....	100.00 €
FNACA.....	80.00 €
Association « Nos enfants du Nord Limousin »	50.00 €

Les montants ci-dessus sont approuvés à 10 voix POUR, *sauf le montant attribué à l'A.C.C.A. à 9 voix POUR, (Monsieur Michel ROUSSEAU étant membre du bureau de l'A.C.C. A ne participe pas au vote).*

V – Demande de subvention pour le projet de déploiement d'un Médicobus

Le Maire soumet aux membres du conseil municipal une demande de subvention sollicitée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS NORD-EST 87), concernant le déploiement d'un projet Médicobus qui permettrait d'améliorer l'offre de soins sur notre territoire avec des consultations de médecine générale sur notre commune.

Après discussion le conseil municipal, décide d'attribuer au CPTS NORD-EST 87 une somme de 200 € à 10 voix POUR.

VI - Vote du budget primitif 2025

Le Maire présente le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 551 085.82 € RECETTES : 551 085.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 366 188.43 € RECETTES : 366 188.43 €

Le budget primitif 2025 est voté à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Pour information : Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel ; dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

VII - Réalisation d'études nécessaires à la construction du parc éolien « le Moulin à vent » et utilisation des chemins ruraux par la société NEOEN – ajout de parcelles à l'annexe 2 de la délibération N° 201806 »

Messieurs Vincent THIBAUD et Didier BAIGE étant concernés par ce projet quittent la salle et ne participent pas au vote.

Le Maire informe les membres du conseil que le projet du Moulin à Vent est rentré dans sa phase finale de développement, la phase « pré-construction », en amont de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

Le parc étant « séparé » en deux tranches, appelés Moulin A Vent 1 (MAV1) situé au nord de la route nationale N145, et Moulin A Vent 2 (MAV 2) situé au sud de la route nationale N145, chaque tranche dispose de sa propre poste de livraison (PDL1 et PDL2).

Néoen souhaite enfouir un câble, reliant les deux tranches (MAV1 et MAV2), au moment de la construction du parc éolien. Le tracé optimal passe en grande partie par les voies communales et chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune, les parcelles concernées sont listées ci-après : ZS 1- ZV 98- ZT 156- ZV 68- la parcelle ZW 5 est concernée par une servitude de surplomb.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention relative à l'utilisation des chemins communaux du domaine privé de la commune et à l'enfouissement des réseaux électriques.

Après avoir pris connaissance du projet de la convention, le conseil émet un avis favorable au projet présenté et vote à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.

VIII- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Mise en place du dispositif « Point d'Apport Volontaire »**

Le Maire rappelle qu'une réunion publique est organisée sur ce sujet par la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, mardi 29 avril 2025 pour les administrés de la commune ainsi que pour les administrés de la commune voisine de Saint-Hilaire-la-Treille.

Le conseil souhaite que cette information soit distribuée dans chaque boîte aux lettres.

***Projet d'aménagement et de développement du centre bourg, secteur du camping**

La remise des offres relative à la maîtrise d'œuvre de ce projet est fixée le vendredi 25 avril à 12 heures. Le Maire informe le conseil que Monsieur Anthony Tieulon, technicien voirie de l'ATEC87 présentera le Rapport d'analyse des offres pour le choix du maître d'œuvre le 7 mai 2025 à 11 heures.

***Rallye national automobile**

Le Maire informe le conseil que le rallye national automobile organisé par la commune de Saint-Sornin-Leulac aura lieu les 4 et 5 juillet 2025, il rappelle que cette manifestation sportive emprunte nos voies communales. La sous-commission départementale de la sécurité routière chargée de cette manifestation se réunira le jeudi 5 juin à 10h30 à la Préfecture.

***Syded**

Le Syded a informé les communes qu'elles seraient toutes équipées d'un conteneur pour collecter les cartons au 1^{er} juillet 2025. Celui-ci sera situé à l'éco-point, route de Cros.

Intervention de Madame Willems

***Remplacement des menuiseries de deux logements locatifs**

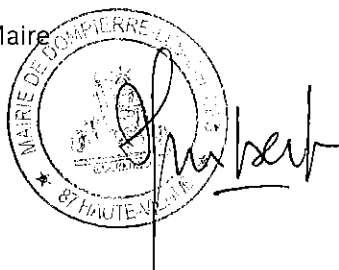
Madame Willems souhaite savoir si les devis complémentaires sollicités lors de la réunion du 18 mars dernier ont été reçus ?

Le Maire l'informe que les devis sont arrivés récemment et que la commission des travaux se réunira prochainement pour les examiner.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures et dix minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire



Olivier Blondet, Secrétaire de séance

